



Ordonnance de télécom CRTC 2017-220

Version PDF

Ottawa, le 27 juin 2017

Norouestel Inc. – Approbation d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 992 Tarif général – Modification des Services Internet par câble terrestre et des services LNPA, et des Services Internet par câble terrestre et des services LNPA dans la vallée du Mackenzie	27 avril 2017	27 juin 2017

2. Aucune intervention relativement à la demande n'a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale